

comme l'achèvement de l'association scientifique universelle. Cette liaison ne consisterait pas seulement, comme aujourd'hui dans un échange de mémoires, mais dans un congrès rassemblé tous les deux ou tous les trois ans. Ce congrès formé des députés des huit ou dix plus grandes académies du monde, se réunirait à Londres, à Vienne, à Saint-Pétersbourg, à Berlin, à Paris. Ce serait un véritable concile œcuménique de la science où l'on agiterait toutes les grandes questions qui divisent le monde savant, où on conviendrait, avant de se séparer, des divers points à approfondir, des grandes expériences à entreprendre, des observations à faire simultanément dans le globe entier.

Mais, sans porter aussi loin notre ambition, restreignons pour le moment à la France, ce plan ou plutôt ces vœux d'association scientifique. Que l'Institut ne se manifeste pas au dehors seulement par le génie et par l'éclat des œuvres individuelles de ses membres, mais aussi par la grandeur des œuvres collectives, par un puissant ensemble de recherches et d'expériences, par l'impulsion donnée à tous, par l'union, sous ses auspices, de toutes les forces intellectuelles de notre patrie. Qu'il se souvienne du nom qu'il porte et du but pour lequel il a été fondé. Il n'est pas l'Institut de Paris ; il porte un plus beau nom, le nom d'Institut de France. Que dit l'article premier du décret d'organisation de l'an IV ? Qu'il est fixé à Paris, mais qu'il appartient à la France tout entière. Le même décret et le même article ne placent-ils pas expressément « la correspondance avec les sociétés savantes et étrangères » parmi ses attributions essentielles ?

Ainsi, loin d'innover ou de dévier, en recevant dans son alliance, pour la coordination des recherches et pour le perfectionnement des sciences un certain nombre de sociétés savantes, l'Institut se montrerait fidèle à d'anciennes traditions